

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppes

du 13 février 2014

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 13 février deux mille quatorze à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en mairie d'AUBERS, après convocation légale faite le 6 février, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 20
de votants : 18

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, LEDOUX, LESAFFRE, VANDRIESSCHE, VASSEUR, WOLFCARIUS
Absents excusés : Mme LEMAHIEU, MM. CAPPELLE, DUFRENOY.

=====

Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché de fourniture, distribution et maintenance des bacs lot 1

Monsieur le Président présente le projet d'avenant n°2 établi par le SIRIOM pour le marché de fourniture, distribution et maintenance des bacs de biodéchets et de collecte sélective.

Il indique que le présent avenant a pour objet de modifier la formule de révision des prix prévue à l'article 7.2 du CCAP suite à la suppression de l'indice N0746 Usine Nouvelle.

L'impact de cet avenant par rapport au contrat initial est le suivant :

- Montant Hors taxe du marché initial : 50 998,07 € HT
- Montant de l'avenant 1 sur sa durée maximale Hors Taxe : 152,38 € HT
- Montant de l'avenant 2 sur sa durée maximale Hors Taxe : 0 € HT
- Nouveau montant du marché Hors Taxe sur sa durée maximale : 51 150,45 € HT soit une augmentation de 0,0% par rapport au marché initial augmenté de l'avenant 1.

Le présent avenant prendra effet le 1^{er} janvier 2014, soit pour une période de 24 mois.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché de fourniture, distribution et maintenance des bacs de biodéchets et de collecte sélective.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL